

FAQ

Liquidités contre garanties hypothécaires (LCGH)

Le programme «Liquidités contre garanties hypothécaires (LCGH)» de la Banque nationale suisse (BNS) vise à renforcer encore la stabilité des marchés financiers. L'Association suisse des banquiers (ASB), en tant qu'association faîtière des banques en Suisse, salue cette initiative et encourage ses membres à y participer. La présente fiche d'information résume les aspects essentiels du programme LCGH et en précise les effets pour les clientes et les clients des banques.

Qu'est-ce que le programme LCGH?

La BNS assume le rôle important de «prêteur ultime». Contre des garanties suffisantes, ainsi que l'exige la loi, elle peut fournir une aide sous forme de liquidités aux banques qui, bien que disposant de fonds propres, font face à une pénurie de liquidités. Jusqu'à récemment, cette aide était réservée aux banques d'importance systémique. Mais dans le cadre du programme LCGH, la BNS en a élargi l'accès: au besoin et dès lors qu'elles s'y sont préparées, toutes les banques suisses peuvent désormais se procurer rapidement des liquidités contre des garanties hypothécaires.

Quels sont les effets du programme LCGH pour les banques?

En participant au programme LCGH, les banques augmentent leur marge de manœuvre stratégique. La possibilité de se procurer si nécessaire des liquidités auprès de la BNS renforce leur résilience, notamment en cas de tensions sur le marché. Le programme LCGH rend ainsi les banques – et par là même, indirectement, la place financière tout entière – encore plus stables et plus sûres.

Des modifications contractuelles sont-elles nécessaires dans le cadre du programme LCGH?

Les banques souhaitant participer au programme LCGH doivent prévoir dans leurs contrats de crédit des dispositions spécifiques qui permettent de transférer à la BNS, à titre de garanties, les créances hypothécaires ainsi que les cédules hypothécaires de registre qui y sont associées. En outre, la gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre doit être confiée à SIX SIS SA et/ou SIX Terravis SA – deux filiales de SIX Group SA, qui gère l'infrastructure suisse des marchés financiers. Il peut dès lors s'avérer nécessaire de modifier les contrats conclus avec les clientes et les clients.

Quels sont les effets du programme LCGH pour les clientes et les clients?

Lorsqu'une banque sollicite une aide sous forme de liquidités, elle transfère temporairement à la BNS certaines créances hypothécaires portant sur des biens immobiliers situés en Suisse ainsi que les cédules hypothécaires de registre qui y sont associées. Le programme LCGH n'a pas d'autres effets sur les relations d'affaires et de clientèle. La gestion du crédit ainsi que toutes les prestations de services en relation avec les hypothèques continuent d'incomber à la banque prêteuse. Les hypothèques concernées ne sont pas vendues et aucun nouvel engagement ne naît pour les clientes et les clients.

Où trouver de plus amples informations?

Des informations complémentaires sont disponibles via le code QR ou directement sur www.snb.ch/fr sous la rubrique Médias > Dossiers thématiques > Autres thèmes > La BNS et son rôle de prêteur ultime.

